



O.M.V.S.

Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal  
Cadre juridique et institutionnel pour un gestion  
concertée et solidaire du fleuve Sénégal  
(Mali, Mauritanie, Sénégal)

Assemblées Générales du RAOB et du RIOBT, Dakar 03 – 06 novembre 2004

M.TAMSIR NDIAYE, SOE

# UN CADRE JURIDIQUE COHERENT, ADAPTE ET NOVATEUR

**L'OMVS est régie par les textes suivants :**

- La Convention relative au Statut Juridique du Fleuve du 11 mars 1972 ;**
- La Convention Portant Création de l'OMVS du 11 mars 1972 ;**
- L'Accord Relatif aux Privilèges et aux Immunités de l'OMVS du 18 avril 1977 ;**
- La Convention Relative au Statut Juridique des Ouvrages Communs du 21 décembre 1978 ;**
- La Convention Relative aux Modalités de Financement des Ouvrages Communs du 12 mai 1982 ;**

- La Convention portant création de la Société de Gestion et d'exploitation de Diama - 07 Janvier 1997 (SOGED) ;

- La Convention portant création de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali - 07 Janvier 1997 (SOGEM) ;

- La Charte des Eaux du Fleuve Sénégal - 28 mai 2002 :

- Unique en son genre;
- Novatrice, avant-gardiste;
- Passage raisonné d'une phase d'aménagement à une phase de gestion.

- **Définition des normes s'imposant à tous, sans formalisme excessif, au quintuple plan: juridique, institutionnel, financier organisationnel et technique;**
- **Prise en compte des interpellations mondiales en termes de rationalité et de durabilité dans la gestion des ressources, à travers les bases juridiques et les différents choix programmatiques ;**

# Comment sommes-nous arrivés à ce stade de maturité ?

## La base de travail :

- **Solidarité et partage;**
- **Dialogue et concertation, prescrits par les textes dans les processus et mécanismes décisionnels;**
- **Méthode itérative pour impliquer les acteurs du bassin;**

**à travers un cadre institutionnel adapté et cohérent.**

# Organes Permanents :

- **Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement**
- **Conseil des Ministres**
- **Haut-Commissariat**
- **SOGEM**
- **SOGED**

# Organes Consultatifs:

- **Commission Permanente des Eaux;**
- **Comité consultatif des bailleurs de fonds;**
- **Comité Régional de Planification;**
- **Comités Nationaux de Coordination;**
- **Comités Locaux de Coordination. Ce dernier étage permet la prise en compte des préoccupations des populations directement dans les villages = Développement Endogène.**

# Objectifs et missions de l'Organisation

- Réduire la vulnérabilité des économies des Etats-membres face aux aléas climatiques ainsi qu'aux variables exogènes ;
- Réaliser les conditions d'une sécurité alimentaire durable au bénéfice des populations du bassin ;
- Accélérer le développement économique des Etats-membres par la valorisation solidaire des opportunités offertes par le bassin ;
- Préserver l'équilibre global de l'hydrosystème du bassin du fleuve Sénégal ;
- Sécuriser et améliorer les revenus des populations de l'espace OMVS ;

# La concrétisation de ces missions à travers :

- l'hydroagriculture;
- la production hydroélectrique;
- l'accès à l'eau potable et à la santé;
- la préservation des écosystèmes.

# De la Vision à l'Action...

## ...Tournée vers le Développement Durable

**Déclaration de Nouakchott du 21 mai 2003 définissant un cadre d'orientation stratégique articulé autour du triptyque :**

- ✓ **Croissance économique**
- ✓ **Progrès Social**
- ✓ **Préservation de l'Environnement**

**En cohérence avec la démarche des Etats-membres.**

# Mise en œuvre...

## ...quelques recommandations

- La nécessaire définition du statut juridique du territoire partagé qui doit être déclaré « Zone internationale »;
- La définition d'un cadre juridique et institutionnel solide dans la durée, flexible, structurant et innovant, fondé sur la concertation comme mécanisme essentiel des processus décisionnels;
- La définition d'un programme d'action commun avec des impacts positifs mesurables pour chacun des Etats parties.
- Une équité dans l'imputation des coûts et des charges « Clef de répartition des coûts et charges »;

# Mise en œuvre...

## ...quelques recommandations

Une nécessaire volonté politique pour servir :

- La solidarité agissante
- La cohérence
- Le binôme efficacité - durabilité

# Partager les expériences

- A l'échelle internationale (RIOB et RIOB-T)
- Sur le continent Africain (RAOB)
  - Création juin 2002
  - Présidence ABN
  - STP OMVS

## ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL



**"L'eau au service d'un développement solidaire"  
(M.S.Ould MERZOUG - Avril 2004)**

**WWW.OMVS.ORG**